

Livret de présentation de l'Institut du Travail



*Pour
contribuer
à la
promotion
individuelle
et collective
des
salarié·e·s*

Sous l'égide de la CGT, la création des Instituts du Travail s'enracine dans le mouvement d'éducation populaire et ouvrière hérité de l'après-guerre en France.

En lien avec le mouvement syndical, les Instituts du Travail ont pour but de contribuer à la promotion individuelle et collective des salarié-e-s et à l'avènement d'une société plus juste et plus démocratique.

L'Institut du Travail de Bordeaux traduit la volonté de l'université de s'ouvrir aux besoins des salarié-e-s autrement que dans le cadre de la formation professionnelle continue. Il a pour mission la formation et la recherche en sciences sociales du travail. Les formations dirigées vers notre organisation syndicale sont co-animées par l'Institut et la CGT.

L'Institut du Travail de l'université de Bordeaux participe à la formation des responsables syndicaux, qui, du fait de leurs responsabilités, éprouvent le besoin de compléter leurs acquis par un enseignement de niveau universitaire. Il est rattaché au Collège « droit, science politique, économie et gestion » de l'université de Bordeaux. Son conseil d'administration est en particulier composé d'universitaires, de représentants des trois principales organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, FO).

La CGT en assure actuellement la présidence. La particularité de notre région, c'est qu'il n'y a qu'un Institut du Travail. C'est pourquoi, il est important d'avoir connaissance de son fonctionnement, son rôle, et notre place dans le conseil d'administration.

L'objectif premier est de travailler collectivement sur les programmations de formations qui aujourd'hui tournent encore trop autour du juridique (voir tableau ci-après sur les formations dispensées depuis 10 ans). Elles doivent évoluer en tenant compte des besoins des Unions Départementales et des professions. Cela demande d'avoir une réflexion collective sur la cible, les règles d'accessibilité égalitaires pour l'ensemble des territoires.

On constate pour diverses raisons que ce sont souvent les mêmes militantes et militants qui participent à ces sessions de formations.

Les deux formations programmées en 2020, au regard de la situation actuelle, une sur les enjeux du télétravail et une sur les droits des travailleurs face à l'entreprise transnationale, ont été reportées en 2021.

Des formations peuvent aussi être dispensées en territoire suivant les besoins des Unions Départementales.

Concernant les formations sur les enjeux juridiques, des conseiller-ère-s prud'homaux, elles doivent être une complémentarité du cursus obligatoire prudis.

Il y a des sujets pour lesquels nous devons échanger et surtout travailler afin d'outiller les mandaté-e-s représentant la CGT au conseil d'administration.

Ce sont des propositions qui doivent faire évoluer l'offre de l'Institut sur la formation mais aussi sur la mise en

place de dispositifs de VAEM (Validation des Acquis de l'Expérience du Militant) : une démarche déjà proposée par les administrateur-ric-e-s CGT, une interpellation de la Vice-Présidente à la formation au Conseil Régional est pour le moment restée sans réponse. Des dispositifs de ce type existent dans d'autres régions, notamment en Occitanie. Nous sommes en effet de plus en plus confrontés à des enjeux de politique de cadres ; notre réunion du Comité Régional à ce sujet n'a fait que mettre en exergue les besoins de formations, de suivi des parcours des dirigeant-e-s d'organisations, des militantes et militants à tous les niveaux de responsabilité dans la CGT.

Afin que chacune et chacun puisse prendre connaissance du mandat au sein du conseil d'administration et du lien avec l'activité régionale, lisez ci-dessous la présentation du mandat et des propositions de fonctionnement.

Exercice du mandat pour les mandaté-e-s au conseil d'administration

Lieu : Pessac – université de Droit

Réunions annuelles : environ 2 conseils d'administration.

Pas de remboursement par l'Institut du Travail des frais liés à l'exercice du mandat. La restauration et l'hébergement des stagiaires sont pris en charge par le budget de l'Institut du Travail.

Aucun droit attaché au mandat ne donne de temps syndical pour l'activité à l'Institut du Travail.

Participation aux réunions de préparation et concertation en lien avec l'activité régionale CGT ainsi qu'aux réunions du Collectif Formation Syndicale Régional.

Rôle des mandaté-e-s

- **PRÉPARER** les réunions en lien avec l'activité du Comité Régional, le Collectif Formation, les mandaté-e-s dans les C.A. des universités.
- **RÉCEPTIONNER** et étudier les ordres du jour des réunions prévues.
- **PARTICIPER** aux réunions, les suppléant-e-s sont invité-e-s à participer à chaque CA.
- **APPORTER** un avis et/ou formuler des propositions de l'organisation sur les différents points abordés lors des réunions en lien avec le Collectif Animation.
- **INFORMER** en rédigeant un compte-rendu résumant les points importants des débats et les principales décisions, du point de vue de son organisation, pour informer les suppléant-e-s, le Comité Régional.

Formations avec l'Institut du Travail de 2010 à 2020

LIBELLE FORMATION	ANNEE	REALISEE	NB DE STAGIAIRES	COMPLEMENT D'INFORMATION
GPEC d'entreprise ou territoriale	2010	NON	-	pas d'inscription
Représentativité syndicale	2011	NON	-	
Administrateur Caisse de Sécurité Sociale et MSA	2011	NON	-	pas d'inscription
	2012	OUI	15 - COMPLET	
Egalité professionnelle - Egalité Femme/Homme journée d'étude	2011	NON	-	pas ou peu d'inscriptions
	2012	NON	-	
Asseseurs TCI	2012	OUI	12	
Administrateur et membres de commission de contrôle des services de santé au travail	2012	OUI	12	
Membres de CE	2013	OUI	22	
Prise de parole	2013	NON	-	pas ou peu d'inscriptions
	2014	OUI	7	
	mai-15	OUI	8	
	déc-15	OUI	12	
Asseseurs TASS	oct-13	OUI	15	
	nov-13	OUI	16	
Analyse et mutualisation des pratiques pédagogiques	2014	NON	-	pas d'inscription
Fond Social Européen	2014	NON	-	
Les dangers des NTIC	2014	OUI	11	
Savoir faire face à un PSE	2014	NON	-	2 inscriptions
Secrétaire - Trésorier CE	2014	NON	-	5 inscriptions
Evolution du droit du Travail	2017	OUI	30	
Le droit du temps de travail après la loi du 08/08/2016	2017	OUI	14	
Le nouveau droit des relations collectives de travail	mai-18	OUI	19	
	sept-18	OUI	20	
	avr-19	OUI	14	
Le nouveau droit des relations individuelles de travail	mars-18	OUI	19	
	mars-19	OUI	19	
Droit du travail et action syndicale	janv-19	OUI	20	
Le droit disciplinaire	nov-19	OUI	14	
Les enjeux du numérique	dec 2019	NON	-	5 inscrits pas suffisant
Les droits des travailleurs face à l'entreprise transnationale	mars-20	NON	-	
Défenseurs syndicaux	sept-20	OUI	13	



www.cgt-na.fr



Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex - Tel. 05 57 22 74 80 - secretariat@cgt-na.fr

Antenne de Limoges
Maison du Peuple

24 rue Charles Michels - 87000 Limoges - Tel. 05 55 79 52 47 - antenne.limoges@cgt-na.fr

